



S.A.S. Coop Solaire Nord Franche-Comté

EN SAVOIR PLUS...

POURQUOI SOUTENIR LE PROJET ?

C'est afficher son engagement pour la transition énergétique, dans le cadre d'un projet collectif au service du territoire.

La société a pour but de réaliser des centrales photovoltaïques en investissant dans des projets locaux qui resteront aux mains des habitants, en sensibilisant le grand public aux énergies renouvelables. C'est bien un projet citoyen, de production d'énergies renouvelables et d'économie locale, géré collectivement par les habitants et les acteurs du territoire.

Comment fonctionne la société ?

Coop Solaire Nord Franche-Comté est une Société par Actions Simplifiées à capital variable.

Les statuts exposent les règles du fonctionnement de la société bâtie sur un modèle coopératif qui garantit l'objectif d'intérêt général du projet et fixe la règle, 1 associé = 1 voix, quel que soit le montant du capital souscrit. Coop Solaire Nord Franche-Comté appartient au champ de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire). C'est une entreprise au service du territoire et de l'intérêt général.

Qu'est-ce qu'une part sociale (action) ?

C'est un titre de copropriété. Le montant de la part sociale est fixé à 100 €.

Qu'est-ce que le capital d'une société ?

L'ensemble des parts sociales forme le capital de la société. Il garantit sa solidité financière et lui permet de développer de nouveaux projets ou activités : développement de sites de production d'énergies renouvelables, constitution d'un fonds de réserve et d'investissement nécessaires au développement de la société.

Qui peut souscrire des parts sociales ?

Toute personne physique satisfaisant aux conditions suivantes :

- être majeur ou majeur sous tutelle.
- être mineur représenté par son tuteur ou administrateur légal.

Toute personne morale, entreprise, collectivité publique, association...

La part de capital détenu par les collectivités publiques ne peut excéder 49% du capital total de la société.

Comment une collectivité peut aider le projet ?

- Investir, en souscrivant des parts sociales dans Coop Solaire Nord Franche-Comté SAS.
- Proposer des toitures de bâtiments publics pour la pose de panneaux photovoltaïques...
- Apporter une caution pour les emprunts bancaires à venir.

Quand investir ?

Dès à présent, en effet,

- Les études techniques sont en cours.
- Il faut constituer les fonds propres pour les dossiers d'emprunt bancaire.
- L'objectif est de démarrer au plus tôt les projets.

Combien de temps garder ses parts sociales ?

Les parts sociales ne peuvent être cédées ou remboursées pendant les cinq premières années de détention. Par nature, les projets de production d'énergies renouvelables sont des investissements sur le long terme, il est conseillé de conserver les parts sociales pendant une durée minimale de 10 ans.

Comment devenir associé ?

En retournant un bulletin de souscription rempli et signé, accompagné :

- Du règlement par chèque à l'ordre de Coop Solaire Nord Franche-Comté SAS.
- D'une copie de votre carte d'identité recto-verso, ou passeport valide et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

La souscription minimale est d'1 part sociale.

Rémunération des parts sociales.

La première ambition de la Coop Solaire Nord Franche-Comté est de réaliser la transition énergétique en promouvant le photovoltaïque. A moyen terme, la Coop Solaire Nord Franche-Comté vise un rendement des parts égal ou supérieur à celui des livrets d'état.

La part reversée est décidée en Assemblée Générale au vu des résultats.

50% des bénéfices sont impartageables, ils assurent la pérennité de l'entreprise et le développement de nouveaux projets.

Participation à la gouvernance.

Tout associé peut participer aux décisions de la société lors de l'assemblée générale, élire les représentants au Conseil Coopératif et être candidat aux fonctions de membre du Conseil Coopératif.

Placer de l'argent dans la Coop Solaire Nord Franche-Comté SAS est-il sûr ?

L'objectif est de créer une structure stable et pérenne afin que Coop Solaire Nord Franche-Comté puisse assurer la promotion des économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables plus respectueuses de l'environnement.

Néanmoins, souscrire au capital de cette société inclut un risque financier comme toute prise de parts dans le capital d'une société par actions, le risque maximal est à la hauteur du montant souscrit.